ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

allocations et ressources

Question écrite n° 21594

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur l'application de la loi du 24 janvier 1997 relative à la mise en place d'une prestation spécifique dépendance. Sa mise en oeuvre a créé un espoir important pour les personnes âgées. Or des disparités très grandes sont apparues entre l'aide à domicile et les établissements. Par ailleurs, les personnes de niveau 4 représentent 56 % des cas de refus, alors qu'elles profitaient auparavant de l'allocation compensatrice tierce personne. A ce titre, le mode d'évaluation de la dépendance est vigoureusement critiqué, la grille AGGIR se révélant inadaptée. Il lui demande si elle envisage rapidement de prendre des mesures pour pallier les problèmes créés par cette allocation.

Données clés

Auteur : M. Dominique Paillé
Circonscription : Deux-Sèvres (4e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 21594
Rubrique : Handicapés
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 16 novembre 1998, page 6237